
N° 5, 2025 – Les privatisations

Date limite de soumission : 10 janvier 2025

🔗 <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=603>

DOI : 10.35562/droit-public-compare.603

Référence électronique

« N° 5, 2025 – Les privatisations », *Droit Public Comparé* [En ligne], Appels clos, mis en ligne le 06 décembre 2024, consulté le 14 septembre 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=603>

Droits d'auteur

CC BY-SA 4.0



N° 5, 2025 – Les privatisations

Date limite de soumission : 10 janvier 2025

PLAN

Présentation du sujet

Suggestions non exhaustives de thèmes

Procédure

TEXTE

Présentation du sujet

- 1 Toutes les formes d'approches (historique, positiviste, comparative, sociologique) sont pertinentes et peuvent intéresser la revue.
- 2 Le mouvement de privatisation est commun à la plupart des Etats du monde. Le terme de privatisation peut être pris principalement dans trois sens : tout d'abord, la privatisation du capital, correspondant à la privatisation des entreprises publiques (la privatisation stricto sensu) ; ensuite, la privatisation du régime juridique, qui correspond au passage du statut public au statut privé des structures (la sociétisation) ; enfin, la privatisation de la gestion d'une activité que la personne publique délègue au secteur privé (l'externalisation).

Suggestions non exhaustives de thèmes

- 3 Le sujet des privatisations peut accueillir des contributions sur une grande variété des thèmes. Voici quelques idées, non exhaustives, de thèmes d'intervention :
 - **Une perspective historique et diachronique.** Comment évolue la privatisation des entreprises publiques ? celle-ci ralentit-elle ? S'accélère-t-elle ? A-t-on atteint un seuil où tout ce qui pouvait être privatisé l'a été ? Un tel seuil existe-t-il ? Quelles sont les manifestations historiques de l'externalisation ? Comment apparaît-elle et comment

évolue-t-elle ? Quelles sont les raisons politiques, économiques, juridiques ou idéologiques conduisent à la privatisation ? Quelles contraintes a fait peser le droit régional sur ces privatisations ? Observe-t-on un mouvement inverse (renationalisation) du fait des crises récentes ?

- **Les limites juridiques à l'externalisation dans ses trois dimensions.**
Existe-t-il des limites constitutionnelles à la privatisation ? Ces limites sont-elles issues du texte constitutionnel, de la jurisprudence et comment sont-elles interprétées ? Tout organisme public peut-il être transformé en société ? Toutes les activités sont-elles déléguables au secteur privé ? Existe-t-il dans vos Etats des activités insusceptibles de privatisation, un sanctuaire réservé à l'administration ?
- **Une dimension pratique :** quels sont les mécanismes, les procédés de privatisation ? Quel contrôle est effectué par les juridictions ? Comment est prise la décision de privatisation ? Quelles administrations interviennent ? Quel contrôle est effectué par l'administration sur les activités privatisées ? L'État conserve-t-il des participations minoritaires ? Celui lui confère-t-il des prérogatives spécifiques (contrôle des investissements, action spécifique...) ?
- **Effets de la privatisation :** La privatisation pose la question des frontières et de leur reconfiguration entre secteur public et secteur privé : comment évolue la frontière entre les activités publiques et privées ? Quel effet cette privatisation a sur le service public, sa pérennité, son efficacité, sa gestion, sa qualité ? La privatisation remet-elle en cause la distinction entre secteur public et secteur privé ?

Procédure

4 Les résumés de deux pages maximums (5 000 signes) doivent nous être envoyés avant le 10 janvier 2025.

- Les résumés peuvent être envoyés en anglais ou en français à denis.jouve@univ-reims.fr
- Tous les résumés seront soumis à une procédure de sélection. La réponse sera donnée avant le 20 janvier 2025
- Les articles seront à rendre pour le 15 juin 2025 et soumis à une procédure de sélection en double aveugle. Les consignes éditoriales sont à consulter [ici](#)
- La publication est prévue pour décembre 2025